



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

**Séance du 10 avril 2025**

**Autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal – Installation d'une terrasse par le restaurant « Ma Chaumière »**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 13**

**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13**

**Date de la convocation : Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**

**Date de l'affichage : Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**

L'an **deux mil vingt-cinq** et le **dix avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE, et Patrick VASSAL.

**Pouvoirs** : Sébastien BERTRAND qui a donné pouvoir à Lydie FAISANDIER, Valérie CHAZELLE qui a donné pouvoir à Pierre GIRAUD et Gauthier THEVENON qui a donné pouvoir à Michel PICHON

**Excusées** : Fadila KAHOUL, Estelle REDON.

Marie-Laure FUCHER a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire expose que :

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

**Vu** le Code de la voirie routière, et notamment son article L 113-2 ;

**Considérant** que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire ;

**Considérant** que ces autorisations, à caractère unilatéral, sont précaires, révocables à tout moment, et ne confèrent aucun droit réel à leur bénéficiaire ;

**Considérant** qu'elles sont soumises au paiement d'une redevance ;

Monsieur le Maire précise que la commission « Infrastructures et réseaux » propose au Conseil Municipal d'accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal à Madame Pascale JOSSERAND et Monsieur Romuald MUNIER, propriétaires du restaurant « Ma Chaumière », pour l'installation d'une terrasse sur la Place de la Mairie, pour la période du 1er avril au 31 octobre 2024, et de fixer la redevance à 30,00 €.



Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le restaurant « **Ma Chaumière** » à occuper temporairement le domaine public communal, en installant une terrasse sur la Place de la Mairie, du **1er avril au 31 octobre 2025** ;
- **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public à la somme de **30,00 €** pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 10 avril 2025

**Le Maire**  
Pierre GIRAUD



**Le secrétaire de séance**  
Marie-Laure FUCHER